

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

Campagne de sensibilisation sur la sécurité des personnels aux abords des chantiers routiers

Du 31 mai au 4 juin 2010



© DIR Nord

SOMMAIRE

- Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français
- Accidentologie aux abords des chantiers
- Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France
- Les Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Campagne de sécurité 2010 : Carte des 20 actions de sensibilisation des usagers

Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Simples travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation... au total plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée inmanquablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.

Accidentologie aux abords des chantiers

Le non respect des consignes de sécurité met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes. En 2008, sur les 32 accidents qui ont eu lieu aux abords d'un chantier, 19 agents d'entretiens ont été blessés, une personne a perdu la vie.

Typologie des accidents ou circonstances

A l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur usager de la route :

- inattention,
- assoupissement,
- alcoolémie positive,
- vitesse excessive,
- non respect des distances de sécurité,
- usagers forçant le passage en doublant jusqu'à ne plus avoir le temps de se rabattre avant la flèche lumineuse de rabattement.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de la dépose de la signalisation, mais également lors de la présence sur la chaussée pour l'intervention, que celle-ci soit sur évènement ou pour un travail programmé.

En 2009, soixante flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou flèches lumineuses d'urgence (FLU) ont été percutées par des véhicules et totalement détruites, heureusement sans occasionner de mort parmi les agents d'exploitation.



© DIR Nord



© DIR Massif Central



© DIR Nord



© DIR Est

Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer a lancé une semaine de sensibilisation à la sécurité des personnels de la route travaillant aux abords des chantiers. Dans toute la France, du 31 mai au 4 juin 2010, ont lieu des journées d'actions à destination des conducteurs pour les sensibiliser à cette problématique.

En effet, 44 % des conducteurs dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers ; 20% des conducteurs ne respectent pas les distances de sécurité ; et en 2008, sur l'ensemble du territoire français, 1 889 accidents sont imputables au manque d'attention des conducteurs.

Il est essentiel que les conducteurs prennent conscience que la vie des agents d'exploitation travaillant sur des chantiers routiers est régulièrement en danger.

Aux abords des chantiers, les conducteurs doivent donc ralentir et respecter une vitesse modérée. Il est important de garder une distance de sécurité à tout instant sur la route et de rester concentré pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

« Nous agissons pour votre sécurité, pensez à la nôtre »

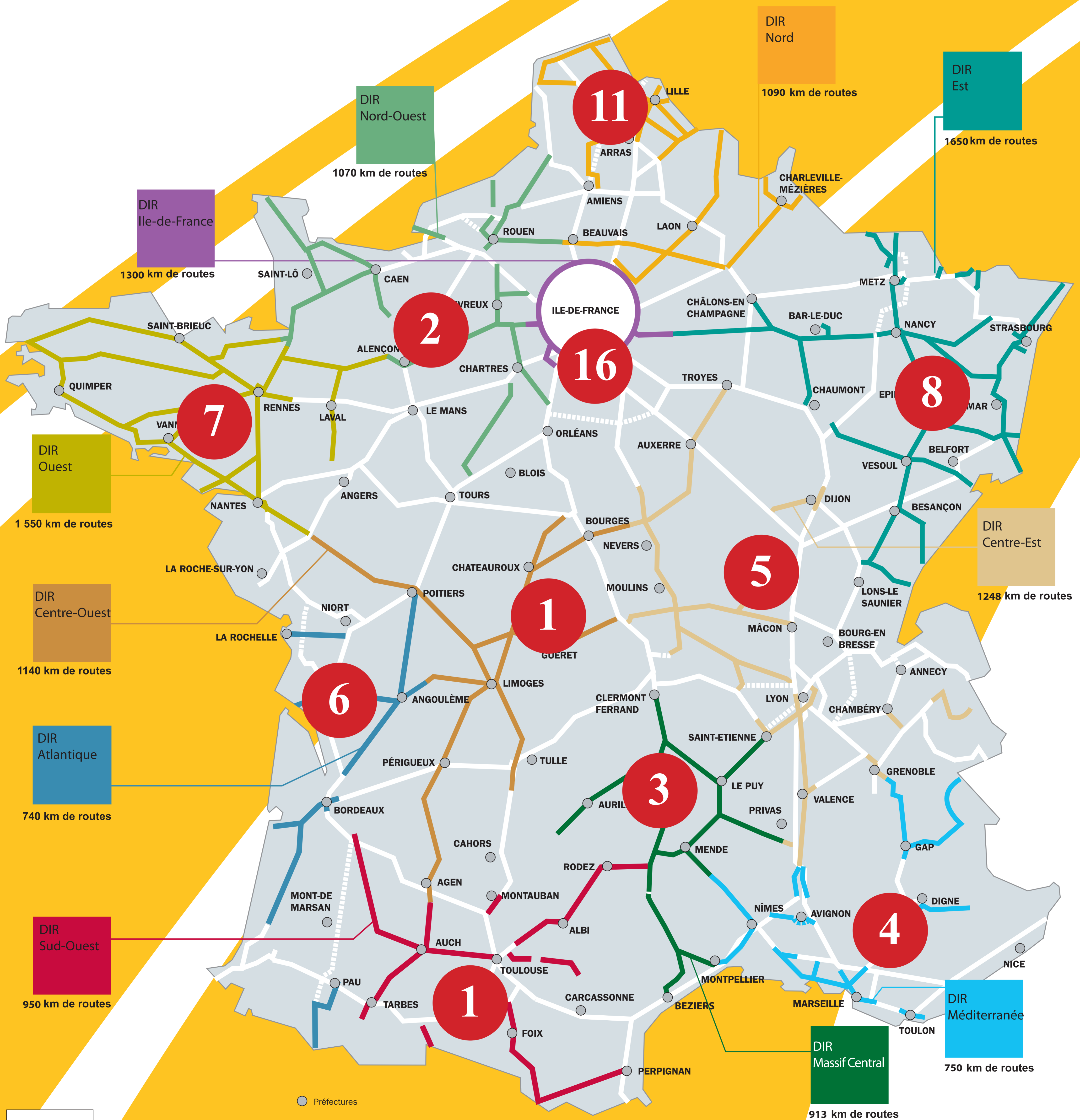


Accidentologie aux abords des chantiers des DIR



**JE TRAVAILLE
POUR VOUS
ATTENTION
A MOI**

2 Nombre d'accidents impliquant les véhicules de protection des chantiers en 2009



Présentation de la campagne

La campagne combine deux actions successives :

- 1) une première action de prévention : les usagers ayant une conduite dangereuse aux abords d'un chantier (excès de vitesse, comportement dangereux) sont interceptés et dirigés vers une aire où ils sont sensibilisés par les agents de la DIR et les forces de l'ordre ;
- 2) en aval le même dispositif entraîne cette fois-ci une sanction en cas d'infraction

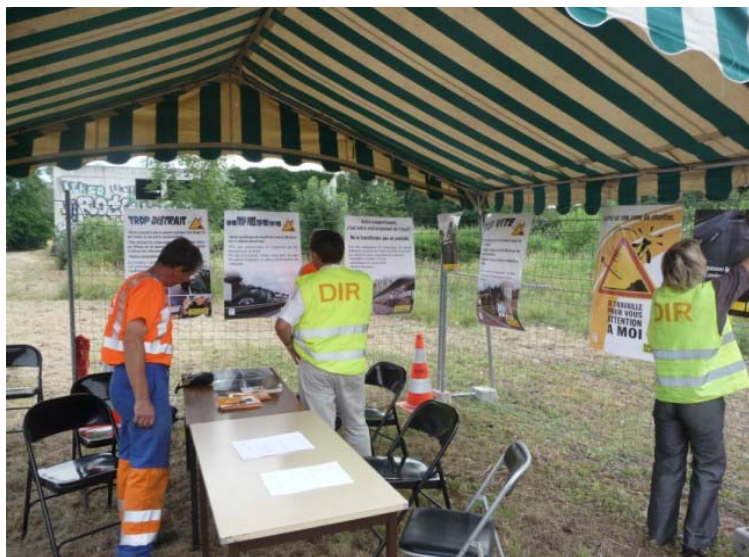
Une campagne de presse simultanée permettra de déployer plus largement la sensibilisation des usagers sur le thème de la sécurité aux abords des chantiers.



© DIR Centre Est



© DIR Sud Ouest



© DIR Centre Est

Les acteurs

L'action est commune aux 11 Directions interdépartementales des routes (DIR). Elle implique directement les agents d'exploitation (sensibilisation des usagers interceptés) et nécessite l'intervention conjointe des forces de gendarmerie ou de police (interception, sensibilisation, sanction).

TROP VITE

Adoptez et conservez une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier.

Pensez aux agents et ouvriers qui travaillent près de la circulation !

TROP PRES

Gardez une distance de sécurité correspondant à 2 secondes avec le véhicule devant vous.

Collé derrière un camion, vous conduisez en aveugle !

TROP DISTRAIT

Restez concentré afin de pouvoir anticiper tout danger lié aux travaux ou aux autres automobilistes.

Téléphoner, manger, consulter une carte...
faire autre chose que conduire vous rend moins vigilant :
vous devenez un conducteur dangereux !

**La route c'est également notre environnement,
ne la transformez pas en poubelle !**

© DIR Est

Les Directions interdépartementales des routes (DIR)

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a recentré l'activité des opérateurs routiers de l'Etat sur le réseau structurant du territoire français. Désormais, le domaine routier de l'Etat se compose de 20 000 km de voies dont 11 800 km non concédés.

Cette phase de décentralisation s'est concrétisée par une réorganisation des services routiers déconcentrés de l'Etat et en particulier par la création de 11 Directions interdépartementales des routes (DIR).

Responsables de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier non concédé, les DIR se mobilisent chaque jour pour améliorer la sécurité et le service aux usagers d'un réseau fortement circulé, long de 11 800 km.

Les principales missions des DIR

Les 11 DIR sont chargées de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier existant mais aussi de la maîtrise d'œuvre du développement du réseau routier national.

Ce sont les DIR qui au quotidien œuvrent pour mettre en œuvre le même niveau de service sur un itinéraire cohérent.

L'exploitation

Elles sont au service de l'utilisateur des routes pour la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information, les interventions lors d'accidents, la visibilité notamment en période hivernale.

L'entretien

Elles ont en charge l'entretien des chaussées et de leur dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaduc, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Ingénierie routière

Equipées d'un ou de plusieurs services d'ingénierie routière, les DIR réalisent à la demande des services de maîtrise d'ouvrage, les études de projets routiers et le pilotage des projets et travaux d'infrastructures nouvelles.

Les réseaux gérés par les directions interdépartementales des routes

